

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 avril 2010

CP 10/04-23

L'an deux mil dix, le 26 avril à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Viguié

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Lors du vote du budget primitif pour 2010, l'Assemblée Départementale a ratifié un crédit de **5 300 €** pour l'attribution de prix dans le cadre de divers concours organisés en milieu scolaire.

Afin de désenclaver le travail féminin et de promouvoir les métiers faiblement féminisés, l'Etat organise chaque année le prix de la vocation scientifique et technique des filles.

Ce prix s'adresse aux lycéennes des classes de terminale désireuses de poursuivre leurs études dans des filières scientifiques et/ou technologiques. 29 bourses de 1 000 € chacune sont attribuées au niveau régional au vu du projet professionnel présenté anonymement par les concurrentes et quatre bourses ont été attribuées en 2009 à des lauréates originaires des communes de Cayrac, Molières, Montauban et Varennes, et scolarisées à Montauban.

Traditionnellement, le Conseil Général s'associe à cette opération en abondant le prix de 380 € pour chaque lauréate soit un budget de 1 520 € selon le tableau joint en annexe.

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante à l'article 6713, sous-fonction 311 :

- Autorisation d'engagement..... 5 300 €
- Engagement à la présente Commission.....1 520 €
- Reliquat..... 3 780 €

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, au titre du prix de la vocation scientifique et technique des filles, une subvention globale de 1 520 € (380 € par lauréate) telle que répartie en annexe ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**ANNEE 2009**

Demandeur	Projet	Prix Conseil Général
1- Melle DEJEAN Audrey 2100 route de Bioule 82440 CAYRAC	Prépa MPSI ingénieur aéronautique aérospatial Lycée Fermat - TOULOUSE	380 €
2- Melle FRAYSSINES Cynthia Sers Bas 82370 VARENNES	BTS systèmes électroniques alternance licence pro au CFAI - COLOMIERS	380 €
3- Melle MOURAUD Laetitia 235 chemin des Amoureux 82000 MONTAUBAN	BTS Assistante technique ingénieur par apprentissage - Ingénieur à l'ICAM - VANNES (56)	380 €
4- Melle ROCCIA Gwenaëlle La Nauze – St Christophe 82220 MOLIERES	BTS électrotechnique licence pro chef chantier - Lycée Baudre - AGEN	380 €
TOTAL.....		1 520 €

Le Président,